



Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève

**DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE A L'OCCASION DE LA 54^{ème}
SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN OMC/CNUCED SUR
LE CCI**

Mercredi, 25 novembre 2020. Séance virtuelle-Genève

Monsieur le Secrétaire Général de la CNUCED,
Monsieur le Directeur Général adjoint de l'OMC,
Madame la Directrice Exécutive du CCI,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation salue la tenue de la 54^{ème} session du Groupe Consultatif Commun du Centre du Commerce International (CCI) qui, à l'instar des précédentes, sera l'occasion d'examiner les activités du CCI et de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui en sont les institutions faitières.

La Côte d'Ivoire se réjouit tout particulièrement de sa parfaite collaboration avec le CCI et note avec satisfaction l'appui constant dont elle bénéficie de cette importante institution.

Monsieur le Président,

Le rapport 2019, soumis à notre examen, montre à suffisance que le CCI continue d'aider, avec beaucoup d'efficacité et de réussite, les PMA et les pays en développement dont la Côte d'Ivoire. Le CCI permet ainsi à ces pays de tirer partie des diverses opportunités offertes par le système commercial multilatéral, qu'il s'agisse des marchandises ou des services.

Mieux, le CCI a contribué au renforcement des capacités humaines et institutionnelles. A cet égard, il convient de souligner qu'en Côte d'Ivoire, le CCI a joué un rôle capital dans le domaine de l'amélioration de l'environnement des affaires à travers le développement des institutions d'appui au commerce (IAC).

La Côte d'Ivoire a également bénéficié d'un appui non négligeable dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du **"Programme de partenariat commercial du Royaume-Uni – UKT**. A travers ce programme, le CCI s'est engagé à fournir à la Côte d'Ivoire des activités de renforcement de capacité commerciale, des aptitudes à saisir les opportunités d'affaires qu'offre l'accord de partenariat commercial entre le Royaume Uni et la Côte d'Ivoire. Cet accord de partenariat intervient à la suite du succès enregistré dans le cadre de la mise en œuvre du Programme PACIR I et II par le CCI au bénéfice de la Côte d'Ivoire.

Concernant le « Programme de partenariat commercial du Royaume-Uni – UKT », il convient d'indiquer que le rapport sur la mise en œuvre de ce programme, couvrant la période juin-octobre 2020, révèle des avancées notables dans l'exécution des activités prévues, nonobstant les restrictions dues à la pandémie COVID-19.

Ma délégation voudrait également saluer les activités menées par le CCI dans la Région Afrique de l'Ouest et concernant le Programme She Trade, financé par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), pour une période de quatre (4) ans, août 2019 – septembre 2023. Ce programme, qui vise à contribuer à **« l'Amélioration des Conditions de vie des Femmes par le biais des Chaines de Valeurs Inclusive »**, est suivi par les Autorités ivoiriennes avec beaucoup d'intérêt.

Ma délégation voudrait, étant donné que c'est la première fois qu'elle prend la parole depuis la désignation de Madame Pamela Coke-Hamilton, en qualité de Directrice Exécutive du CCI, lui réitérer de vive voix, les félicitations écrites qui lui ont été adressées par les Autorités ivoiriennes, et lui marquer par la même occasion, sa disponibilité à poursuivre la collaboration avec le CCI sous son leadership.

Pour conclure, ma délégation réaffirme son soutien au plan d'action stratégique 2018-2021 du CCI. A cet égard, elle renouvelle sa reconnaissance et ses remerciements aux partenaires au développement et les invite à contribuer à la réalisation de ce plan d'action en mettant à la disposition du CCI les ressources nécessaires à cet effet.

Je vous remercie ✓